

M^{me} d'Aigueperse ne put prononcer sans attendrissement, une dame de sa famille qui se trouvait près d'elle s'écria : « Ah ! ce ne seraient pas mes *gredins* de fils qui me feraient ce trait là ! »

M. Boscary qui était sans enfant, voulait retenir son neveu près de lui en lui assurant une brillante position, mais les goûts modestes de M. d'Aigueperse et son amour pour sa famille le rappelaient dans sa ville natale, et, après treize années passées à Paris, il revint à Lyon, où il parvint à ressaisir la charge de greffier du Tribunal de commerce dont la Révolution avait dépossédé son père. On était en 1815, M. d'Aigueperse, alors âgé de 28 ans, épousa une de ses cousines, M^{lle} Marie-Antoinette Perret, fille aînée de M. Théodore Perret, personnage des plus recommandables, membre du Conseil municipal et administrateur des hospices de Lyon. Cette union fut des plus heureuses. Peu répandu dans le monde, M. d'Aigueperse se complaisait dans la société de sa nouvelle famille et surtout celle de sa jeune compagne, en qui il trouva constamment une piété angélique, une douceur inaltérable, une bonté sans égale, un dévouement sans bornes. Comme greffier du Tribunal de commerce, deux qualités distinguaient M. d'Aigueperse et le rendaient précieux à ceux qui avaient affaire à lui : une ponctualité invariable et une sévère équité. Il était aussi difficile de surprendre en défaut son exactitude que de corrompre sa justice. Doué d'ailleurs d'un sens parfait, il était à la fois et la lumière des clients et un des oracles du Tribunal.

Mais la vie de M. d'Aigueperse n'était pas toute entière, soit dans l'accomplissement de ses devoirs d'époux et de père, soit dans le remuement des affaires contentieuses que lui offrait l'exercice de sa charge, il y en avait encore une notable partie dans la culture des lettres dont il avait pris le goût au collège de l'Enfance et qu'il n'avait jamais négligée